

Les angoissantes incertitudes de la “suédoise”

- La majorité fédérale a négocié “au finish” vendredi.
- Il s’agissait de valider les grandes réformes structurelles (Isoc, taxe sur les plus-values...).
- A l’heure qu’il est, le capital est taxé de plusieurs façons, mais pas les plus-values.

“Une seule chose de sûre, tout le monde en a marre”

Dans les négociations gouvernementales, il arrive un moment où même les plus proches collaborateurs des ministres sont coupés des informations stratégiques. C’était le cas vendredi soir durant l’épilogue (?) de la crise politique fédérale liée aux négociations budgétaires. “Je ne sais pas vous dire si le kern d’aujourd’hui était positif ou négatif... Par contre, une seule chose de sûre : tout le monde en a marre”, confie l’un d’entre eux. “Ah, le kern est terminé? Je n’en sais rien”, s’étonne un autre.

Oui, vendredi, le mélodrame “suédois” a duré toute la journée. Il a commencé par l’annulation de la séance hebdomadaire du conseil des ministres remplacée par un kern (les poids lourds du gouvernement) dès 11 heures au 16, rue de la Loi. Vendredi soir, Charles Michel, entouré de ses quatre vice-Premiers ministres, tentait toujours d’obtenir un accord à l’arraché.

A l’heure de boucler cet article, l’équation “suédoise” à résoudre restait la même : comment concilier les soudaines revendications du CD&V en matière de fiscalité (la taxe sur les plus-values, lire ci-dessous) et la flexibilisation du marché du travail chère à Kris Peeters, avec la volonté de la N-VA de baisser fortement le taux facial de l’impôt des sociétés (Isoc) et la nouvelle exigence de l’Open VLD d’encourager l’investissement de l’épargne.

Car, en fait, les “simples” questions budgétaires sont réglées depuis plusieurs jours. Il

fallait trouver 4,2 milliards, on l’oublierait presque... Les tableaux chiffrés sont prêts à être envoyés à l’Europe (nouveau délai : lundi prochain). Mais la majorité veut, en plus, approuver de grandes réformes structurelles à négocier au donnant-donnant. En politique, il n’y a d’accord sur rien tant qu’il n’y a pas un accord sur tout : les mesures destinées à équilibrer les budgets restent suspendues aux gros dossiers hypersensibles sur lesquels les “suédois” se divisent.

Pour s’en sortir, Charles Michel a proposé à ses collègues vice-Premiers ministres une solution consensuelle. Il ne restait plus qu’à la valider... Ou à la rejeter, et ainsi ouvrir un gouffre d’incertitude sous les pieds de la majorité.

Démission? “Bullshit!”

Pour arriver à un deal dans la sérénité, le “16” avait verrouillé toute communication pour éviter les fuites vers la presse. Alors, comme souvent en cas de “black-out”, les rumeurs et les intox les plus alarmistes ont contaminé les rédactions.

Exemple : en cas d’échec, Charles Michel aurait préparé un scénario dans lequel il se rend chez le Roi lundi matin pour lui remettre sa démission. Le Roi la refuserait, toujours selon ce scénario, et le gouvernement fédéral pourrait alors se remettre au travail après ce moment

solennel. “Bullshit”, nous rétorque un vice-Premier ministre, interrogé sur l’hypothèse d’une chute du gouvernement déjà planifiée. “L’imagination tourne à plein régime, je vois...”, ironise une autre source “suédoise”.

Pourtant, lundi, s’il n’y a pas d’accord, il faudra bien en tirer les conséquences. A la Chambre, jeudi, l’appel du Premier ministre aux membres flamands de sa majorité (CD&V, N-VA et Open VLD) afin qu’ils dépassent leurs intérêts partisans aura été vain. Et la chute de la coalition “suédoise” ne serait plus de la pure spéculation journalistique mais une suite possible, voire logique, à des divisions insolubles.

On n’en est pas là. Si un deal n’a pas été conclu dans la nuit de vendredi à sa-

medi, il reste encore tout un week-end... Les budgets peuvent être rendus pour lundi, au lieu de ce samedi 15 octobre. “Si les fonctionnaires européens ont nos tableaux budgétaires dans leur boîte mail pour lundi, c’est bon aussi”, note, confiant, un informateur.

F. C.

“Si les fonctionnaires européens ont nos tableaux budgétaires dans leur boîte mail pour lundi, c’est bon aussi.”

UNE SOURCE FÉDÉRALE

Que représente la taxation du capital aujourd'hui ?

Par
Laurent Lambrecht

Taxe sur la spéculation

En sursis

33 %. La taxe sur les plus-values spéculatives touche différents produits financiers comme les actions cotées en Bourse, les warrants ou les options. Si une plus-value est réalisée dans un laps de temps inférieur à six mois, elle est taxée au taux de 33 %. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, cette taxe coûte de l'argent à l'Etat. En effet, son introduction a diminué le rendement de la taxe sur les opérations boursières (TOB).

Précompte mobilier

Porté à 30 % ?

Hausse. Le précompte mobilier est une taxe qui touche la perception d'intérêts ou de dividendes. Au 1^{er} janvier 2016, le taux est passé de 25 à 27 % et il devrait bientôt être porté à 30 %. Les intérêts des obligations sont concernés par ce précompte mobilier de 27 %. En revanche, les comptes d'épargne réglementés sont exonérés jusqu'à 1880 euros d'intérêts perçus. Ensuite, le taux n'est que de 15 %.

Boni de liquidation

Augmenté aussi ?

Taux. Lorsque qu'un actionnaire décide de liquider son entreprise, il est taxé sur l'excédent de capital qu'il reste en fin d'activité. Alors qu'il n'était que de 10 % auparavant, le taux est aujourd'hui de 27 %. *"On comprend pourquoi il est plus intéressant de revendre son entreprise à un tiers, étant donné que les plus-values ne sont aujourd'hui pas taxées"*, explique Denis-Emmanuel Philippe, professeur de droit fiscal.

Taxation des plus-values

Enfin en Belgique ?

Exception. Aujourd'hui, la Belgique est l'un des seuls pays européens à ne pas taxer les plus-values sur actions. Le CD&V aimerait imposer les plus-values, qu'elles soient réalisées sur des actions cotées en Bourse ou non. Les chrétiens-démocrates voudraient cependant introduire une exception pour les PME et les plus-values inférieures à 50 000 euros.

Plus-value immobilière

Souvent exonérée

Bonne affaire. Dans la grande majorité des cas, les plus-values réalisées sur la vente d'un immeuble ne sont pas taxées. *"La plus-value est taxée à 16,5 % si la vente a lieu dans les cinq ans de l'achat"*, explique Denis-Emmanuel Philippe, professeur de droit fiscal. *Après, c'est 0 %*.

Produits d'assurance

Peu taxés

Niche. Les produits d'assurance de la branche 21 et 23 sont considérés comme des niches fiscales par certains experts fiscaux. Le rendement est exonéré de taxation si l'investisseur attend huit années avant de toucher son argent. Une taxe de 2 % est simplement prélevée sur le montant des primes versées par l'assuré.

TOB

Plafond relevé

Opérations. La taxe sur les opérations boursières (TOB) frappe les achats et ventes de différents produits financiers : actions, obligations, sicav... Le taux varie entre 0,09 et 0,27 % du montant de l'opération, avec des plafonds compris entre 650 et 2 000 euros en fonction du produit. Le cabinet de la ministre du Budget a confirmé que ces plafonds seraient doublés pour compenser la suppression de la taxe sur la spéculation.